Image not found or type unknown

problème suite à ma démission durant mon préavis

Par **EMILIE01**, le **20/11/2012** à **10:46**

Bonjour Maître
le 9 Novembre 2012 j'ai envoyé ma démission à mon poste de commercial depuis 4 ans car suite à plusieurs désaccords dont celui de mes primes non payées, j'ai choisi de partir.

Suite à la reception de ma démission le vendredi, le dimanche soir mon employeur m'envoyait un texto pour que je ramene le portable et l'ipad de la société lundi impérativement. chose faite, quand je suis arrivée plus de souris d'ordinateur plus de chaise, celui ci m'a confirmé n'avoir plus de droit de toucher l'ordinateur qu'il voulait juste parler de mon départ anticipé.. deux heures de discussions ou j'ai énoncé les motifs de mon départ. suite à cela il m'a proposé de réfléchir jusqu'au 14 décembre afin de savoir si je voulais toujours partir. En rentrant chez moi j'ai eu la surprise de recevoir sur ma boîte personnelle un email signalant que "suite à notre entretien et comme un accord commun je m'étais en sommeil ma démission... j'ai renvoyé un nouvel email en précisant que ça n'était pas la conclusion de notre rendez vous et que je maintenais celle ci. suite à cela il m'a dont renvoyé qu'il m'attendais le lundi à 9 H. mais le dimanche à 10 h il m'a envoyé un texto pour m'informer que le rendez vous était repoussé à mercredi.. ma question peut il suite à ma démission posée le 9 Novembre soit 7 jours durant lequel je travaille au bureau en préavis me licencier pour faute alors que pendant 4 ans aucun probleme ? mais me trouver une faute pour ne pas me payer les primes et congés payés ? merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **20/11/2012** à **12:48**

Bonjour,
Déjà, de toute façon l'employeur ne pouvait pas vous réclamer vos instruments de travail avant le terme du préavis en vous le faisant effectuer dans des conditions de travail différentes et de toute façon, s'il voulait vous convoquer à un entretien préalable à sanction, il devrait le faire par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre ciontre décharge en vous précisant que vous pouvez vous y faire assister par un autre membre du Personnel...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés